

COMMUNE DE TOURVILLE LA RIVIERE

PIECE 3. REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

REGLEMENT GRAPHIQUE

Révision du Règlement Local de Publicité

Prescrite le : 18.06.2012

Arrêtée le : 24.06.2014

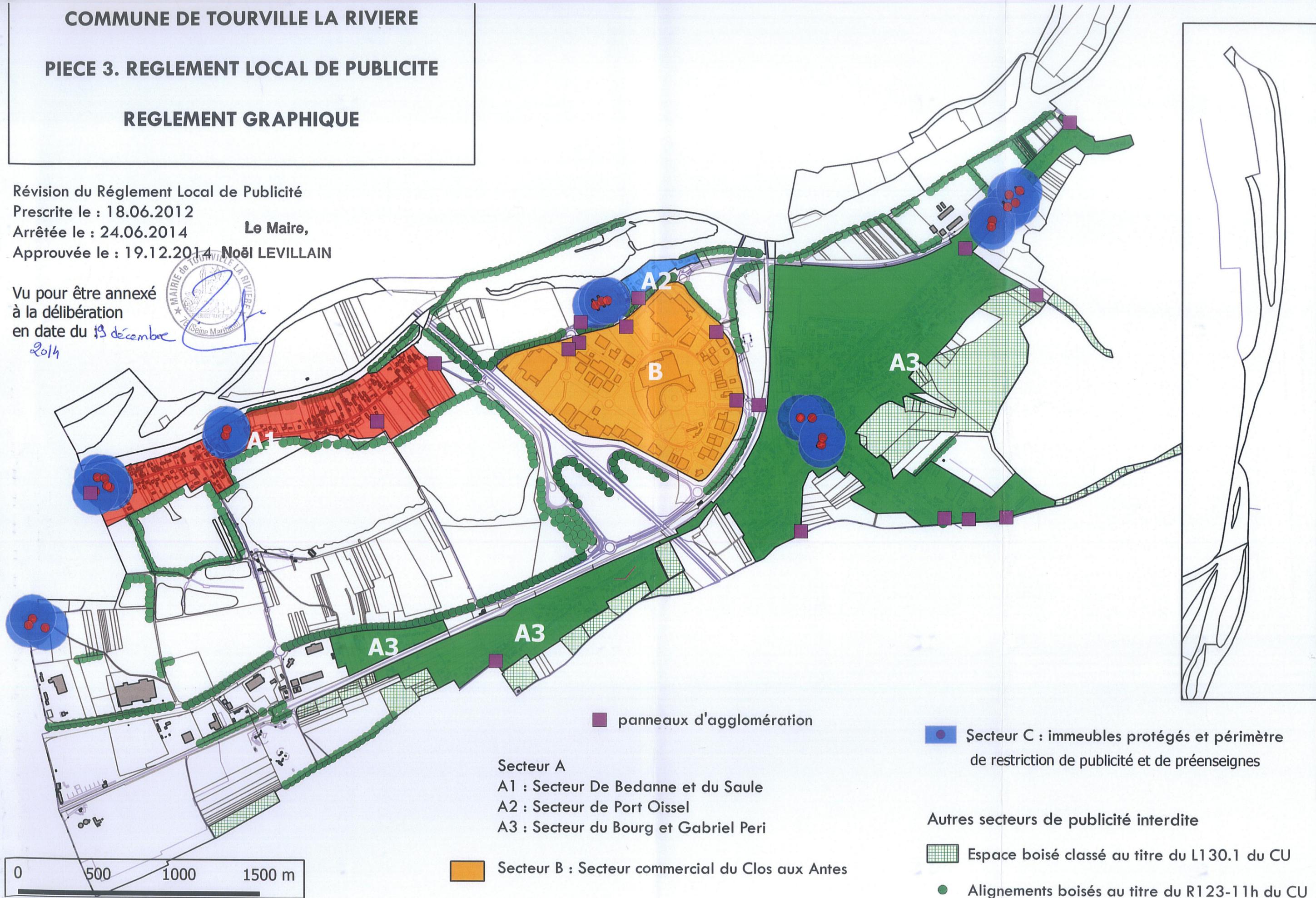
Le Maire,

Approuvée le : 19.12.2014 **Noël LEVILLAIN**

Vu pour être annexé
à la délibération

en date du 19 décembre

2014



■ panneaux d'agglomération

Secteur A

A1 : Secteur De Bedanne et du Saule

A2 : Secteur de Port Oissel

A3 : Secteur du Bourg et Gabriel Peri

■ Secteur B : Secteur commercial du Clos aux Antes

● Secteur C : immeubles protégés et périmètre de restriction de publicité et de préenseignes

Autres secteurs de publicité interdite

■ Espace boisé classé au titre du L130.1 du CU

● Alignements boisés au titre du R123-11h du CU

0 500 1000 1500 m